



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 janvier 2011 (17.01)
(OR. en)**

**18066/10
ADD 2**

LIMITE

**ECOFIN 866
COMPET 443
SOC 858
ENV 878
EDUC 235
RECH 426
ENER 372**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: 13 janvier 2011

Destinataire: Monsieur Pierre de BOISSIEU, Secrétaire général du Conseil de l'Union
européenne

Objet: EXAMEN ANNUEL DE LA CROISSANCE
ANNEXE 2
RAPPORT MACROÉCONOMIQUE

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - COM(2011) 11 Annexe 2.

p.j. : COM(2011) 11 Annexe 2



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.1.2011
COM(2011) 11 final
ANNEXE 2

EXAMEN ANNUEL DE LA CROISSANCE

ANNEXE 2

RAPPORT MACROÉCONOMIQUE

EXAMEN ANNUEL DE LA CROISSANCE

ANNEXE 2

RAPPORT MACROÉCONOMIQUE

L'action des États membres en 2011-2012 sera déterminante pour éviter une situation de «décennie perdue». Les priorités politiques et le calendrier de leur mise en œuvre devront être définis en fonction des situations nationales, en tenant notamment compte des risques qui pèsent sur la viabilité budgétaire et de la nécessité de corriger les déséquilibres excessifs. Le plus urgent est de sortir du cercle vicieux de dette insoutenable, de désorganisation des marchés financiers et de croissance faible dans lequel sont enfermés certains États membres. Si les projets de programmes nationaux de réforme présentés en novembre reconnaissent l'urgence d'une réponse intégrée aux défis macroéconomiques, ils ne proposent pas toujours des mesures appropriées pour y faire face.

Le présent document d'appui vise par conséquent à préciser les mesures qui sont les plus susceptibles d'avoir des effets macroéconomiques positifs, et dont la mise en œuvre pourrait être envisagée par les États membres dans les deux années à venir. La première partie présente le contexte en analysant les déséquilibres et les faiblesses qui sont apparus avant la crise et en examinant le bilan de la pire crise économique qui se soit produite depuis la grande dépression des années 30. La deuxième partie est consacrée à la nécessité de remettre d'aplomb les finances publiques. La troisième partie plaide pour un rétablissement rapide du secteur financier. La dernière partie, enfin, souligne l'urgence de réformes structurelles pour corriger les déséquilibres macroéconomiques et pour relancer les moteurs de la croissance.

1. UNE PERIODE DIFFICILE POUR L'EUROPE

L'économie européenne émerge lentement de la pire récession qu'elle ait connue depuis des décennies. La crise économique a considérablement réduit l'activité économique dans l'UE, avec des millions d'emplois perdus et un coût humain très lourd. Les faiblesses structurelles antérieures à la crise et qui n'avaient pas été corrigées sont apparues au grand jour.

L'UE souffrait de faiblesses structurelles dès avant la crise.

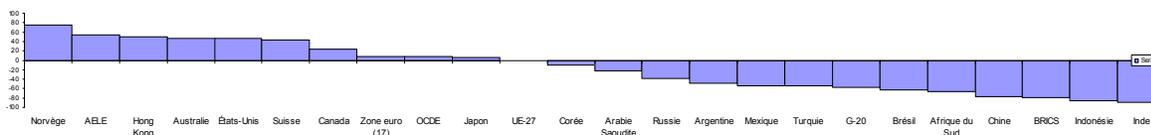
Si l'UE est une zone riche, sa croissance économique, par rapport à des repères internationaux, a été faible au cours de la décennie écoulée (voir graphique 1). En PIB par habitant, l'UE-27 est beaucoup plus riche que la moyenne du G-20, mais reste loin derrière de nombreux pays de l'OCDE non-UE et de l'OCDE dans son ensemble. En outre, sa croissance est très décevante depuis 2000, inférieure à celle de toutes les économies développées hors le Japon, et nettement plus basse que celle de la plupart des économies émergentes. En conséquence, l'écart par rapport à d'autres économies développées s'accroît. Le rattrapage ne pouvant expliquer la

différence, la faible croissance de l'UE doit être liée à des faiblesses structurelles. Toutefois, au-delà de l'image peu flatteuse que renvoient les indicateurs de type PIB, il faut également relever les forces de l'UE en termes de niveau de vie, notamment une inégalité des revenus relativement faible, une espérance de vie élevée et d'assez bonnes performances environnementales (telles que mesurées en émissions de CO₂ par unité produite, par exemple).

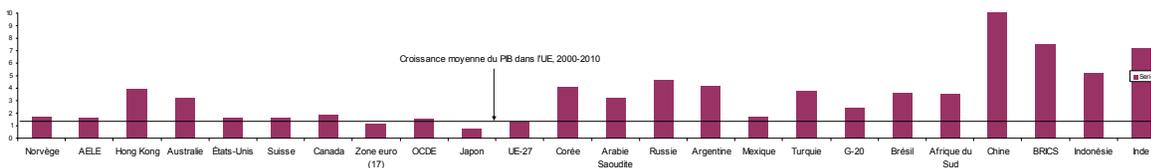
Divers «goulots d'étranglement» ont entravé la croissance dans l'UE au cours de la dernière décennie. Une décomposition de la croissance montre qu'avant la crise (2001-2007), la productivité de la main d'œuvre était le principal facteur de croissance, tandis que le taux d'utilisation de la main d'œuvre et l'accroissement de la population d'âge actif n'ont représenté qu'un quart de la croissance totale. En particulier, une plus faible participation des jeunes et des hommes d'âge moyen au marché du travail, ainsi qu'une baisse du nombre d'heures travaillées par personne, ont freiné la croissance dans l'UE-27 (voir graphique 2). La crise a encore aggravé cette situation. Elle a entraîné une contraction du PIB, avec une forte augmentation du chômage et une chute de la productivité globale des facteurs, qui s'explique essentiellement par un net recul du taux d'utilisation des capacités. L'UE et la zone euro accusent un net retard sur les États-Unis et le Japon tant en ce qui concerne la productivité globale des facteurs que le taux d'utilisation de la main d'œuvre. Concernant ce dernier facteur, la différence est particulièrement marquée pour les plus jeunes et les plus âgés, comme le montre la différence frappante des taux d'emploi (voir graphique 3).

Graphique 1: Niveau et croissance du PIB

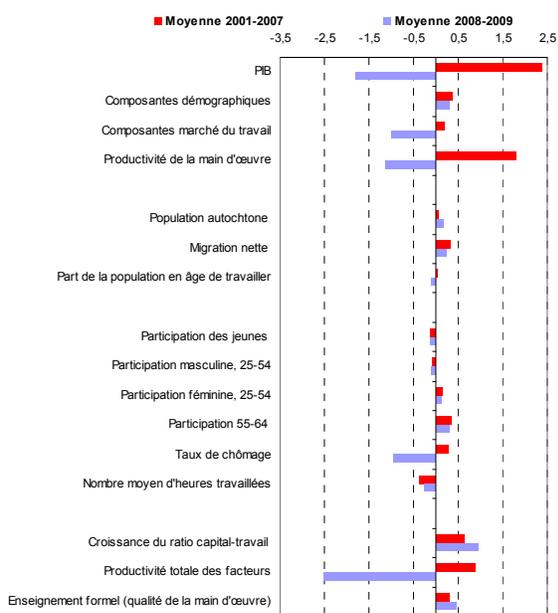
PIB par habitant en 2010 (% de différence par rapport à l'UE-27, en SPA)



Croissance économique moyenne, 2000-2010

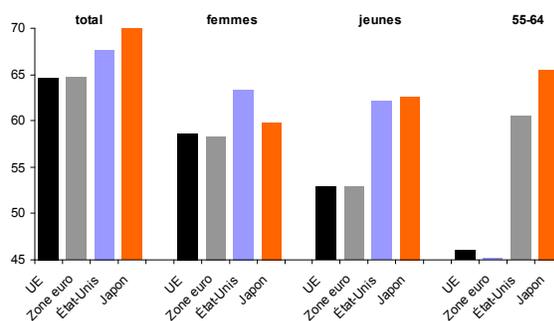


Graphique 2: Décomposition de la croissance du PIB



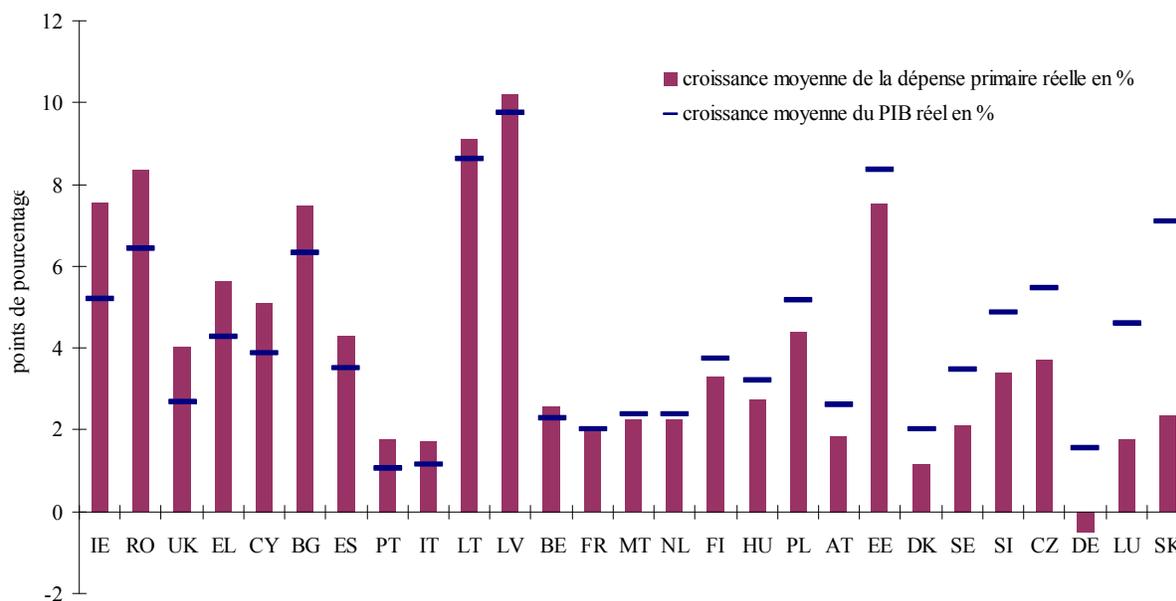
Graphique 3: Taux d'emploi

Taux d'emploi de la population de 20 à 64 ans



Graphique 4: Dépenses primaires réelles et croissance réelle du PIB

Taux de croissance moyens, 2003-2007



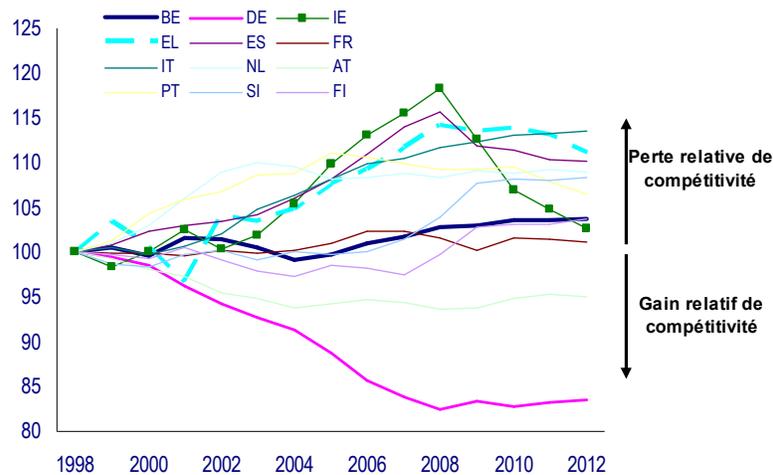
Note: Les États membres sont classés dans l'ordre de l'importance de l'excédent de la croissance des dépenses primaires réelles par rapport à la croissance réelle moyenne du PIB.

Au cours des années qui ont précédé la crise, plusieurs États membres de l'UE se sont écartés des principes de base d'une politique budgétaire prudente. Les recettes supplémentaires importantes résultant de la croissance économique des années 2003-2007 n'ont été que partiellement employées pour accélérer l'assainissement budgétaire. Une part non négligeable de ces recettes a servi à augmenter les dépenses. Le taux de croissance de ces dépenses a systématiquement dépassé le taux de croissance moyen dans 12 pays membres de l'UE au cours de la période économique favorable qui a précédé la crise (2003-2007), parfois dans des proportions importantes (voir graphique 4). La crise a révélé au grand jour le caractère non viable de telles politiques, l'effondrement des recettes publiques ayant fait apparaître des positions budgétaires sous-jacentes fragiles qui, dans de nombreux cas, ont laissé une marge de manœuvre budgétaire faible ou inexistante pour réagir à la contraction économique.

En outre, au cours de la décennie qui a précédé la crise, les déséquilibres macroéconomiques se sont considérablement accrus dans l'UE. Dans certains États membres, d'importants déséquilibres intérieurs se sont créés. En témoignent les fortes divergences dans l'évolution des balances courantes et de la compétitivité, illustrées par le graphique 5 pour la zone euro. En outre, certains États membres de la zone euro ont enregistré une perte inquiétante de parts de marché à l'exportation. Les déséquilibres extérieurs ont été alimentés par une adaptation inappropriée des salaires par rapport à l'évolution de la productivité, une croissance excessive du crédit dans le secteur privé, des bulles immobilières ainsi que des faiblesses structurelles de la demande intérieure¹.

Graphique 5: Évolution de la compétitivité des prix par rapport au reste de la zone euro

(indices: 1998 = 100, une augmentation représente une perte de compétitivité)

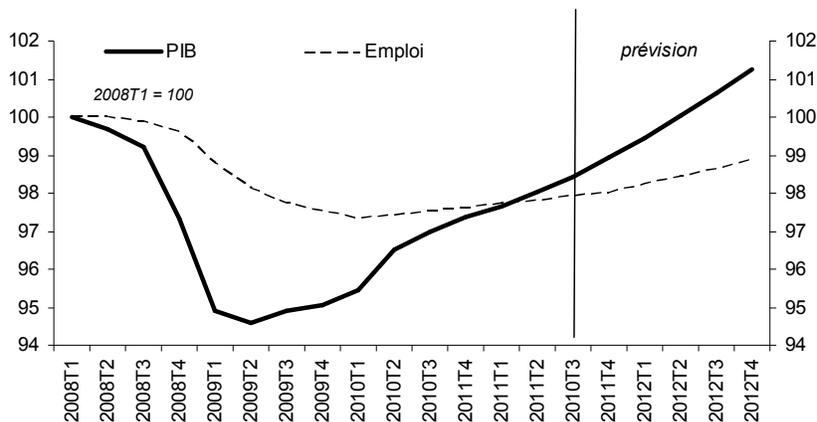


¹ Voir le rapport de la Commission européenne intitulé *Surveillance of intra-euro-area competitiveness and imbalances*, *European Economy*, European Economy 1/2010.

Incidence de la crise sur l'économie réelle et l'emploi

Graphique 6: PIB et emploi

(premier trimestre 2008 = 100)



Sources: Eurostat; ECFIN, prévisions de l'automne

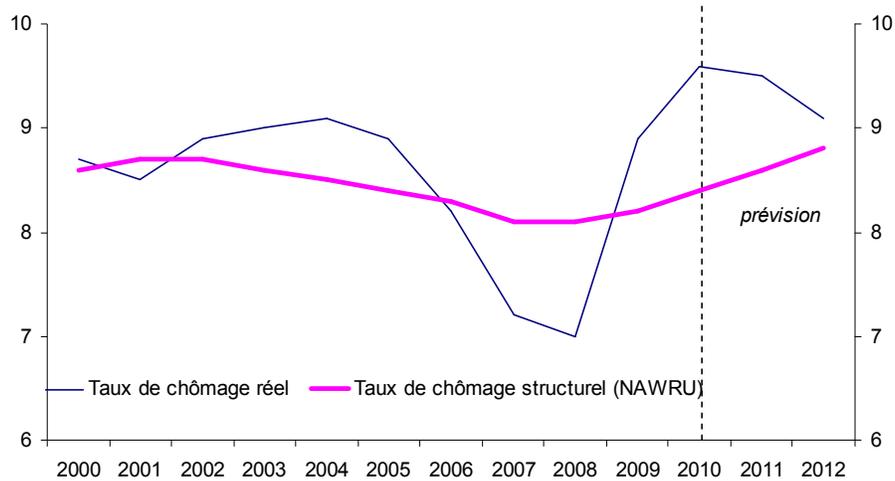
Note: les prévisions d'emploi, qui ne sont disponibles que sur base annuelle, ont été interpolées de manière linéaire pour obtenir un profil trimestriel

La forte contraction du PIB a effacé en moyenne quatre ans de croissance. La perte de production en 2008 et 2009 a ramené le PIB de l'UE à son niveau de 2006. Selon les prévisions économiques de la Commission de l'automne 2010, l'UE ne devrait retrouver le niveau de production du premier trimestre 2008, moment où la crise a commencé à toucher l'économie réelle, qu'au deuxième trimestre 2012 (voir graphique 6). Fin 2011, seuls dix États membres devraient avoir retrouvé leur niveau de production de 2008. Onze États membres risquent quant à eux de ne pas avoir retrouvé fin 2012 leur niveau de production d'avant la crise. Par ailleurs, l'emploi devrait être lui aussi inférieur à ses niveaux d'avant la crise (de plus de 1 %) fin 2012.

La crise a eu un coût social élevé en Europe, avec une forte augmentation du chômage. Les chômeurs représentaient 7 % de la population active de l'UE-27 en 2008. En 2010, ils étaient presque 10 %, avec la perspective d'un taux de chômage restant supérieur à 9 % en 2012, comme le montre le graphique 7. Ce taux est particulièrement élevé, dépassant 12 %, en Estonie, en Irlande, en Grèce, en Slovaquie, en Lettonie, en Lituanie et en Espagne. Le chômage de longue durée (les personnes au chômage depuis plus d'un an) a nettement augmenté, représentant désormais environ 40 % du chômage total dans l'UE. Les risques d'exclusion durable du marché du travail sont donc manifestes. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les travailleurs peu qualifiés, les migrants et les jeunes. Le taux de chômage des jeunes dépasse 20 % dans plus de la moitié des États membres de l'UE et atteint 42 % dans un pays (l'Espagne).

Graphique 7: Taux de chômage réel et structurel dans l'UE-27

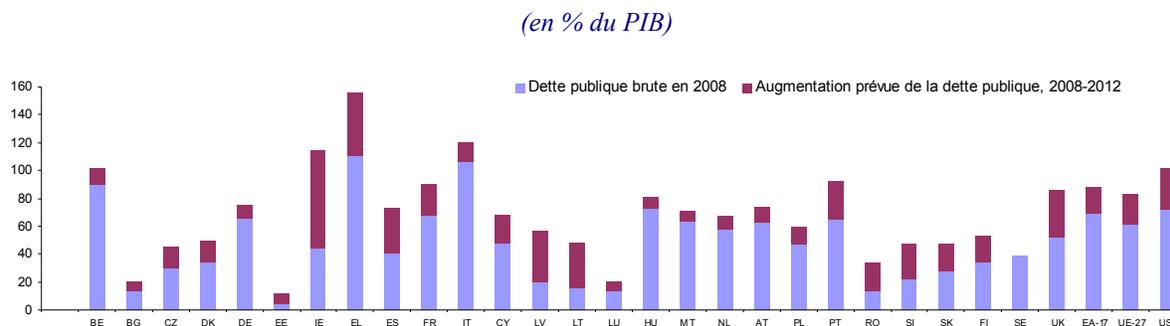
(premier trimestre 2008 = 100)



La crise a provoqué une contraction supplémentaire de la croissance potentielle du fait de la forte croissance du chômage structurel et du net recul du taux d'investissement. La croissance potentielle prévue de la production dans l'UE-27, à l'horizon 2010-2012, est particulièrement faible (1,1 %) compte tenu à la fois de la faible croissance de la productivité et du faible taux d'utilisation de la main d'œuvre. Le scénario devrait être encore plus morose dans la zone euro, avec des situations globalement analogues mais plus prononcées. Le moindre taux d'utilisation de la main d'œuvre est lié à la nette augmentation du NAWRU (voir graphique 7), mais aussi à la poursuite de la baisse du nombre moyen d'heures travaillées par travailleur et à la contraction de la population active. La croissance potentielle subira également l'incidence de la moindre accumulation de capital, conséquence de taux d'investissement historiquement bas dans le sillage de la crise, et de la faiblesse de la croissance de la productivité totale des facteurs, qui se rétablit progressivement, mais pour ne revenir qu'à sa trajectoire lente d'avant la crise.

Une aggravation des déséquilibres budgétaires et une lente réduction des déséquilibres macroéconomiques

Graphique 8: Dette publique en 2008 et croissance prévue de la dette en 2008-2012



Source: ECFIN, prévisions de l'automne

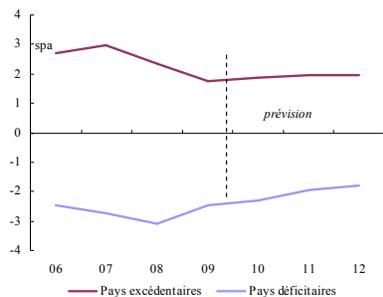
La crise a eu de graves répercussions sur les finances publiques dans la zone euro et dans l'UE. Le ratio de la dette au PIB a explosé dans presque tous les États membres, effaçant les modestes progrès accomplis avant la crise (voir graphique 8). Il est estimé que fin 2010, la dette publique brute était passée à 84 % du PIB dans la zone euro et à 79 % du PIB dans l'UE, soit 20 points de pourcentage de plus que les niveaux de 2007. À politiques inchangées, l'augmentation devrait se poursuivre.

Cette forte dégradation des finances publiques découle d'une baisse des recettes et de pressions accrues sur les dépenses, ainsi que de mesures de relance discrétionnaires. Dans certains États membres, les finances publiques étaient devenues tributaires de recettes de nature provisoires ou très conjoncturelle. Ce facteur, s'ajoutant à la forte contraction de l'activité économique, a contribué à l'effondrement des recettes publiques, tandis que le niveau des dépenses publiques est resté globalement inchangé par rapport à ce qui était planifié. Les États membres ont pleinement laissé jouer les stabilisateurs économiques, ce qui a atténué l'effet de la crise sur l'économie réelle, mais n'a pas suffi à enrayer la chute de la demande et à prévenir tout risque d'effondrement des systèmes financiers. Aussi la plupart des gouvernements de l'UE ont-ils également mis en place des mesures budgétaires discrétionnaires dans le cadre du plan européen pour la relance économique, qui a été lancé par la Commission européenne en décembre 2008.

Ces récentes pressions supplémentaires s'ajoutent aux effets négatifs du vieillissement de la population sur les finances publiques. Ces effets sont attendus depuis longtemps et, en l'absence de réformes adoptées rapidement, produiront inexorablement une importante charge à long terme pour les finances publiques qui aggravera encore une situation budgétaire déjà préoccupante. Dans l'hypothèse de politiques inchangées, la part des finances publiques consacrée aux personnes âgées sous la forme de retraites et d'autres prestations de vieillesse (soins de santé, prise en charge de longue durée) devrait augmenter d'environ 4½ points de pourcentage dans l'UE au cours des 50 prochaines années. Dans environ un tiers des États membres, l'augmentation des dépenses publiques dans les domaines liés au vieillissement devrait dépasser 7 points de pourcentage du PIB.

La crise n'a corrigé que partiellement et provisoirement les importants déséquilibres macroéconomiques qui prévalaient dans de nombreux États membres. La récession actuelle ayant réduit les excès de demande et fait disparaître ou atténué certains facteurs de divergence (notamment les bulles immobilières et l'expansion du crédit), les déficits des balances courantes ont diminué. Toutefois, ces balances courantes restent fortement déséquilibrées, en particulier dans la zone euro, et ces déséquilibres ne devraient pas se résorber de sitôt, comme l'illustre le graphique 9. Le graphique 10 montre que les États membres de l'UE dont la balance des biens et des services était largement déficitaire ou excédentaire au début de la crise se trouvaient généralement encore dans une situation de déficit ou d'excédent deux ans plus tard, au moment de la reprise économique. C'est en partie la conséquence de faiblesses structurelles, notamment de la demande intérieure dans les pays excédentaires et de la compétitivité des prix et des coûts dans les pays déficitaires, souvent associée, dans ces derniers, à des niveaux d'endettement élevés.

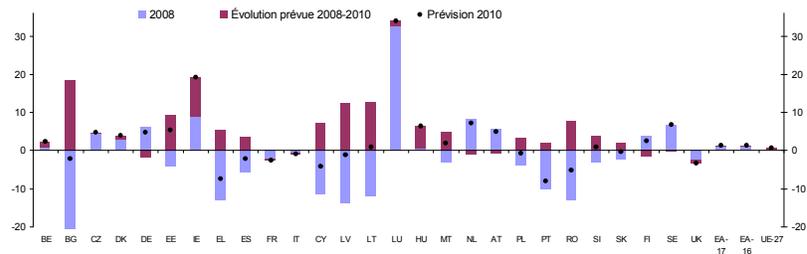
Graphique 9: Décomposition des balances courantes, zone euro



Source: ECFIN, prévisions de l'automne

Graphique 10: Balances des biens et des services et évolution prévue jusqu'en 2010

(valeurs positives = excédents; (valeurs négatives = déficits; en % du PIB)

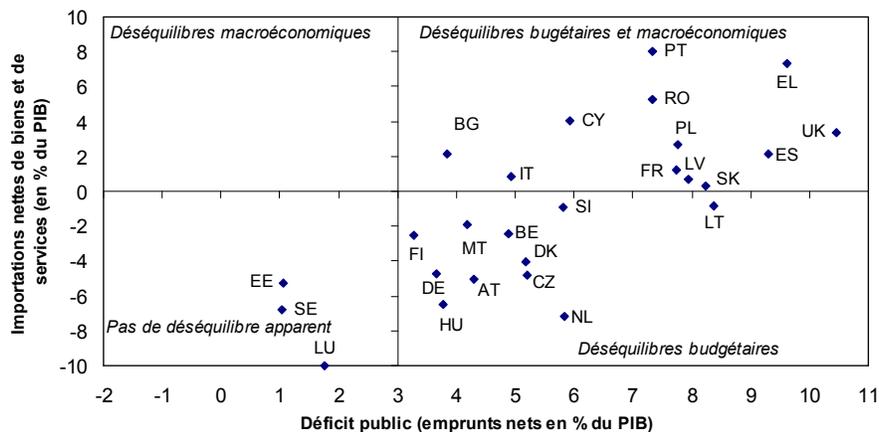


Note: les États membres de la zone euro sont identifiés en tant que pays excédentaires ou déficitaires sur la base de la situation de leur balance courante en 2006.

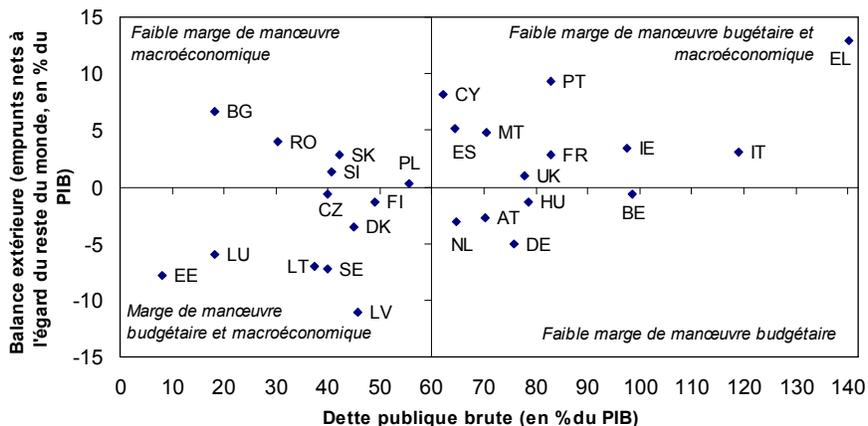
Les mesures à adopter seront différentes selon les États membres

Graphique 11: Différences entre situations de départ en 2010

*Déficit public/importations nettes de biens et de services***



*Dettes publique/déficit de la balance extérieure**



Source: ECFIN, prévisions de l'automne

* *Déficit de la balance extérieure: emprunts nets à l'égard du reste du monde (balance courante plus mouvements de capitaux) Cette grandeur permet de montrer l'évolution annuelle de l'endettement extérieur.*

** *Importation nette de biens et de services, ou déficit de la balance des biens et des services, qui est directement influencée par la compétitivité des prix. Pour le Luxembourg, cette valeur dépasse 30 % du PIB, au-delà des limites du graphique.*

Les États membres de l'UE se trouvent dans des situations budgétaires et extérieures très différentes, nécessitant des mesures spécifiques. Le graphique 11 montre, à simple titre d'illustration et selon différents indicateurs, que certains États membres sont confrontés à la nécessité urgente d'assainir leurs finances publiques et de corriger leurs déséquilibres extérieurs.

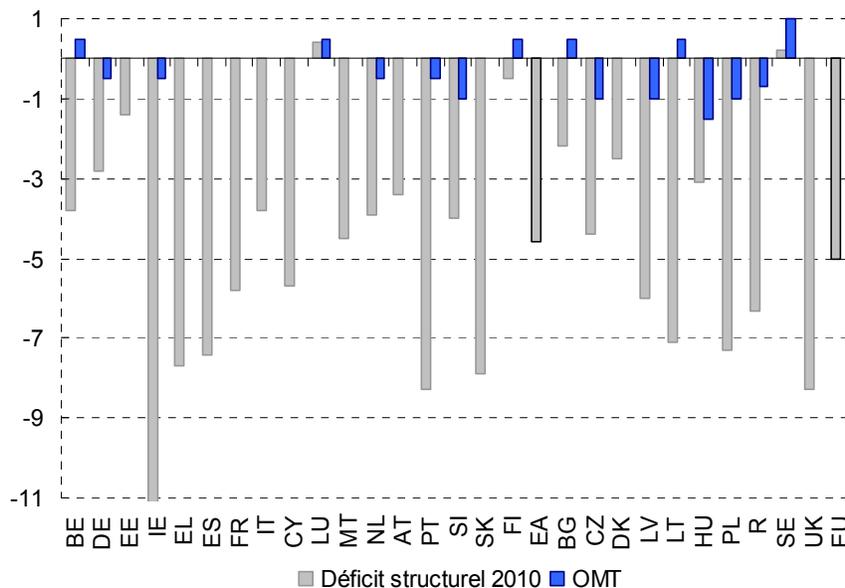
Une approche uniforme serait inefficace, les priorités des États membres en 2011-2012 devant notamment être fixées en fonction des risques qui pèsent sur la viabilité des finances publiques et de la recherche d'une correction des déséquilibres. Les États membres dont les déséquilibres budgétaires et/ou macroéconomiques sont très prononcés ont une marge de manœuvre moindre et devront corriger ces déséquilibres en toute priorité. Les États membres sans problèmes macroéconomiques majeurs ni risques manifestes devront viser à renforcer les moteurs de la croissance à long terme tout en prévenant l'apparition de déséquilibres futurs.

2. MAITRISER LA CROISSANCE DE LA DETTE PUBLIQUE PAR UN ASSAINISSEMENT BUDGETAIRE RIGOUREUX ET DURABLE

L'assainissement est urgent

Graphique 12: Déficits structurels et objectifs à moyen terme

(en % du PIB)



Si les finances publiques de tous les États membres ont subi l'incidence de la crise, leur situation effective est très différente selon les pays. Comme le montre le graphique 12, l'écart entre le déficit structurel (c'est-à-dire corrigé des variations conjoncturelles et des mesures exceptionnelles) et l'objectif à moyen terme est particulièrement important (supérieur à cinq points de pourcentage du PIB) dans douze États membres. Les États membres qui ont adopté des politiques budgétaires plus prudentes avant la crise sont en relativement meilleure posture. Ils ont disposé d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour lutter contre la récession et, en conséquence, ont accumulé des déséquilibres budgétaires moindres pendant la crise.

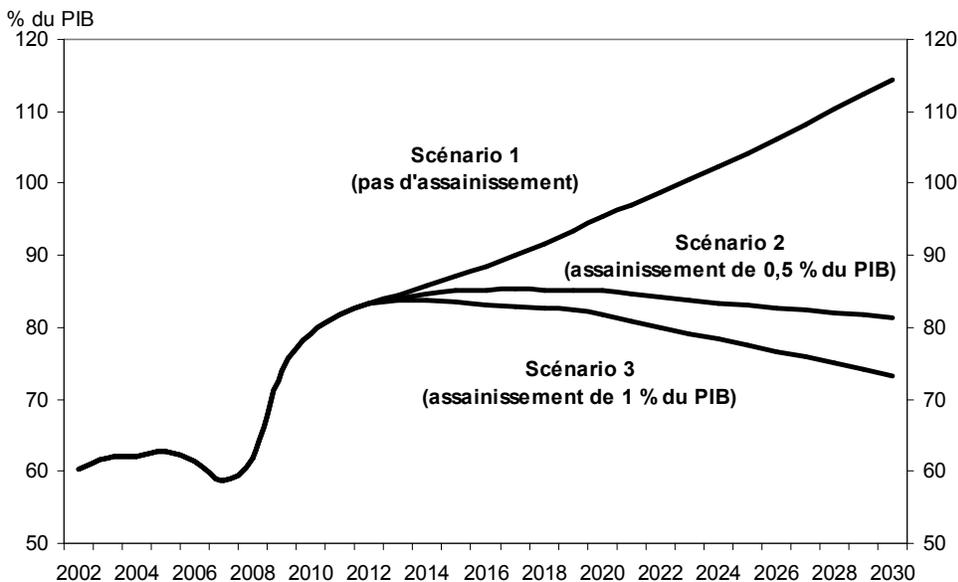
Il ne suffira pas de mettre fin aux mesures discrétionnaires de relance budgétaire adoptées pendant la crise pour rétablir la viabilité à long terme des finances publiques. Le ratio de la

dette au PIB ne sera pas seulement aggravé par l'accumulation de déficits publics, mais aussi par les passifs éventuels dus notamment au vieillissement de la population et à la lenteur de la croissance à moyen terme attendue dans la zone euro et dans l'UE. En outre, les taux d'endettement ont désormais atteint dans l'UE des niveaux au-delà desquels de nouveaux emprunts du gouvernement pèseront sur la croissance économique plutôt que de l'encourager. Le service de la dette publique, lorsque celle-ci est élevée, contraint à augmenter des impôts pouvant créer des distorsions ou se substitue à des dépenses publiques productives en raison de l'augmentation des dépenses en intérêts, voire les deux à la fois. En outre, l'accumulation de la dette est susceptible d'accroître encore la prime de risque demandée pour les obligations d'État, augmentant à son tour la charge du service de la dette, ce qui pourrait entraîner les finances publiques sur une pente dangereuse et, en fin de compte, susciter sur les marchés financiers des inquiétudes quant à la solvabilité des gouvernements.

L'effort d'ajustement nécessaire pour remettre les finances publiques sur la voie de la viabilité à long terme est très important et doit être complété par des mesures qui favorisent la croissance. Des simulations simples montrent que pour de nombreux États membres de l'UE, une amélioration annuelle de 0,5 % du PIB du solde budgétaire structurel (la valeur de référence habituelle dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance) sera loin de suffire pour ramener, même à plus long terme, le ratio de la dette au PIB sous le seuil de 60 % prévu par le traité (voir graphique 13). Seul un ajustement budgétaire d'au moins 1 % du PIB par an permettrait de ramener le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire nettement descendante au cours des deux décennies à venir. Toutefois, l'assainissement budgétaire, quoiqu'absolument nécessaire, pourra ne pas être suffisant pour enrayer rapidement et de manière durable la spirale de la dette. Une plus forte croissance de la production est indispensable pour augmenter les recettes budgétaires et réduire les dépenses liées au chômage, et réduira également automatiquement le niveau de la dette en proportion du PIB.

Graphique 13: Projections pour la dette publique dans l'UE

Pourcentage du PIB



Note: les projections supposent que chaque État membre respecte le rythme d'assainissement donné jusqu'à ce que son objectif à moyen terme soit atteint.

En conséquence, les décideurs en matière de politique budgétaire de l'UE sont confrontés à un double défi majeur: rétablir la viabilité à long terme des finances publiques tout en protégeant ou en encourageant à court terme la croissance économique et l'emploi. Dans la situation actuelle, il existe des raisons de croire qu'un assainissement des finances publiques aura une incidence positive sur la croissance économique à moyen terme. Tout retard dans l'ajustement budgétaire ne ferait que repousser et aggraver le problème. Un tel atermolement ne ferait que compromettre notre capacité à décider de notre avenir et hypothéquerait les générations futures.

Si l'urgence n'est pas la même dans tous les États membres, l'assainissement n'en reste pas moins une priorité pour chacun d'eux. En 2010, les politiques budgétaires ont continué de soutenir la demande globale dans l'UE et dans la zone euro. Un retour progressif de la croissance étant attendu, il est temps de réorienter ces politiques. Les États membres dont les déficits budgétaires structurels ou les ratios de la dette publique au PIB sont très importants devraient concentrer leur effort d'ajustement sur 2011 et 2012. Ce devrait notamment être le cas pour ceux qui se trouvent dans une situation financière difficile: certains États membres tels que la Grèce et l'Irlande fourniront un effort particulièrement soutenu au cours de ces deux années, tandis que l'Espagne et le Portugal pourront attendre 2012 pour fournir un tel effort.

Ingrédients-clés pour un assainissement durable et favorisant la croissance

Il existe de nombreux exemples d'assainissements budgétaires qui ont eu à la fois un effet positif durable sur les finances publiques et une incidence favorable sur la croissance

économique. Les leçons du passé portent sur cinq aspects de la politique budgétaire, qui sont corrélés: la composition de l'ajustement budgétaire, la crédibilité de la stratégie adoptée, le contexte institutionnel, les initiatives d'accompagnement et la répartition de l'effort sur l'ensemble de la société.

- (1) *Composition de l'ajustement budgétaire:* le facteur le plus important qui détermine la réussite ou l'échec d'un assainissement budgétaire est la composition de l'ajustement. Les ajustements des dépenses, notamment des dépenses primaires courantes, sont plus susceptibles d'améliorer à long terme les finances publiques et d'avoir une incidence plus mesurée et parfois même légèrement positive sur la croissance économique à court terme que les ajustements des recettes. Une modération des dépenses provoque moins de distorsions de la croissance qu'une augmentation de la charge fiscale, qui est déjà élevée dans l'UE, même s'il existe d'importantes différences selon les États membres dans ce domaine. En termes de crédibilité, les réductions des dépenses sont le signe d'un engagement plus fort des pouvoirs publics en faveur d'une poursuite de l'assainissement. Les augmentations des recettes et les baisses des dépenses d'investissement sont peut-être plus faciles à mettre en œuvre politiquement, mais elles pèsent sur les perspectives de croissance à moyen et long terme et finissent souvent par être abandonnées. Dans de nombreux États membres, la modération des dépenses devra être complétée par des mesures augmentant les recettes. La qualité de la fiscalité doit également être prise en considération, les recettes devant être perçues efficacement et de manière à réduire autant que possible les effets négatifs sur la croissance, tout en tenant compte de considérations d'équité. Un élargissement de l'assiette fiscale, par exemple par la suppression d'exemptions fiscales ou de crédits d'impôts nuisibles à l'environnement, est préférable à une augmentation des taux d'imposition. Certaines dépenses fiscales existantes peuvent être économiquement injustifiées ou fournir des incitations qui ne correspondent pas à leur but premier. Les taxes sur les biens immobiliers sont celles qui provoquent le moins de distorsions, suivies par les taxes à la consommation, y compris celles liées à l'environnement. L'impôt sur le revenu des personnes et des entreprises, quant à lui, risque plus de nuire à la croissance.
- (2) *Crédibilité de la stratégie:* dès lors que des plans convaincants et crédibles sont mis en place, ménages et entreprises peuvent anticiper d'éventuelles baisses des taux d'intérêts réels et de la charge fiscale, ce qui favorise les dépenses de consommation et d'investissement. En pratique, la crédibilité d'un plan d'ajustement pluriannuel peut être renforcée par la mise en place rapide d'une législation fixant de manière juridiquement contraignante un calendrier de mesures qui contribuent à cet ajustement pluriannuel.
- (3) *Institutions budgétaires:* le succès de l'assainissement budgétaire dépend aussi de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre de manière effective les mesures convenues au moyen de cadres budgétaires nationaux adaptés. La qualité des dispositifs institutionnels et des procédures régissant les politiques budgétaires, notamment les règles budgétaires et les cadres budgétaires pluriannuels, influe sur la capacité des pouvoirs publics à élaborer et mettre en œuvre de manière effective des programmes d'assainissement budgétaire sans provoquer de frictions politiques ou économiques excessives.

- (4) *Mesures d'accompagnement:* d'une manière générale, les politiques budgétaires interagissent avec d'autres instruments de politique économique. C'est également vrai en matière d'assainissement budgétaire. La mise en œuvre complémentaire de réformes structurelles augmentera les chances d'aboutir à un ajustement budgétaire durable, ce qui protégera également la croissance économique à court terme. Les réformes structurelles apportent un appui à l'assainissement budgétaire à la fois directement, par un plafonnement ou une limitation des évolutions en matière de dépenses, et indirectement, par une amélioration du fonctionnement des marchés qui, en fin de compte, favorise l'activité économique. En dernière analyse, c'est la dimension de la réforme structurelle qui donne à l'ajustement budgétaire son caractère durable. Certaines réformes structurelles, notamment celles des systèmes de retraite, peuvent avoir un effet positif sur les finances publiques dès le moyen terme dans la mesure où elles réduisent les dépenses et accroissent l'offre de main d'œuvre.
- (5) *Un ajustement budgétaire socialement équilibré:* il est indispensable d'assurer la viabilité des finances publiques pour éviter une croissance incontrôlée de la dette publique qui mettrait en péril nos systèmes de sécurité sociale. Afin de garantir l'acceptation politique nécessaire, la charge de l'ajustement doit être répartie de manière équitable entre toutes les catégories sociales. Des ajustements favorisant l'une ou l'autre catégorie de la population seraient susceptibles d'être abandonnés au moindre changement de majorité politique, compromettant ainsi, à plus long terme, l'ensemble de l'ajustement budgétaire.

Priorités politiques

Afin de répondre aux défis décrits ci-dessus, des mesures doivent être prises en 2011-2012 notamment dans les domaines suivants:

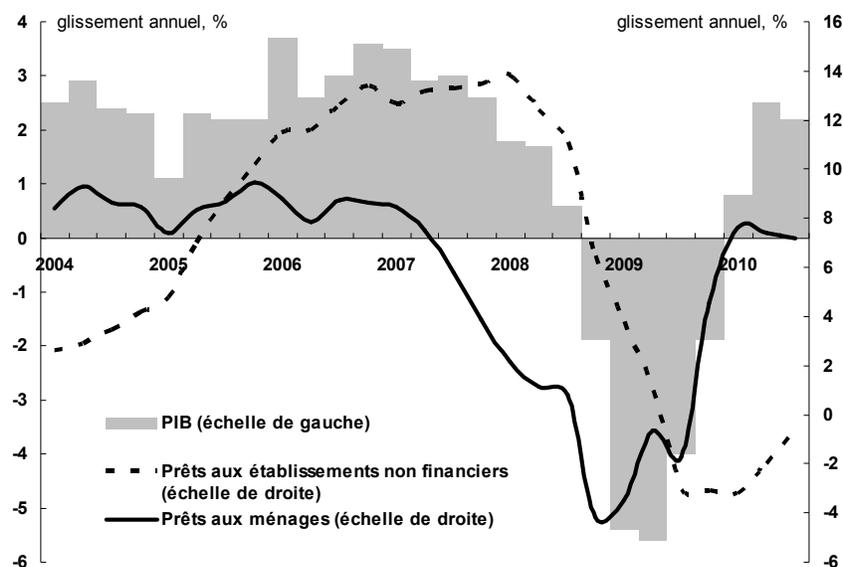
- **Au niveau de l'UE**, les propositions législatives visant à renforcer la gouvernance économique devraient être adoptées selon la procédure législative accélérée entre les co-législateurs.
- **Il est impératif que l'assainissement soit engagé – ou poursuivi – en 2011 dans tous les États membres.** Le rythme d'assainissement devra être ambitieux et dépasser nettement le chiffre de 0,5 % du PIB par an en termes structurels dans la plupart des États membres. Les États membres dont les déficits budgétaires structurels ou les ratios de la dette publique sont très importants ou dont la situation financière est très difficile devraient anticiper leur effort d'ajustement en 2011. Si la croissance économique ou les recettes se révèlent plus élevées que prévu, l'assainissement budgétaires devrait être accéléré.
- **Les États membres faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif devraient définir la trajectoire des dépenses et les mesures générales qu'ils comptent adopter pour mettre fin à leur situation de déficit excessif.**
- **Tous les États membres devraient en premier lieu ajuster leurs dépenses publiques tout en préservant les dépenses qui favorisent la croissance**, notamment celles en matière d'infrastructures publiques, d'éducation et de recherche et d'innovation. Tous les États membres, et surtout ceux faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif, devraient mener

une politique budgétaire prudente en maintenant rigoureusement la croissance de leurs dépenses publiques sous le rythme de croissance à moyen terme de leur PIB, tout en veillant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Lorsque la nécessité d'un ajustement est particulièrement impérieuse, les dépenses devraient être réduites. Tous les États membres doivent montrer que leurs programmes de stabilité ou de convergence sont fondés sur des prévisions de croissance et de recettes prudentes.

- **Lorsqu'une contribution fiscale est nécessaire, les distorsions économiques doivent être réduites autant que possible.** Quel que soit le niveau global de la charge fiscale, les systèmes fiscaux devraient être examinés en vue de favoriser davantage l'emploi, l'environnement et la croissance, par exemple au moyen de «réformes fiscales vertes» augmentant les taxes environnementales tout en réduisant d'autres taxes qui provoquent plus de distorsions. Un élargissement de l'assiette fiscale est préférable à une augmentation des impôts.
- **Des réformes des systèmes des retraites, visant notamment à augmenter l'âge effectif de départ à la retraite, doivent être rapidement adoptées et mises en œuvre** afin d'assurer la viabilité des finances publiques et d'accroître la population active. Les systèmes de soins de santé doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et, le cas échéant, être réformés afin d'être rendus plus efficaces et afin que leur viabilité soit assurée, notamment compte tenu du vieillissement de la population.
- **Les États membres sont encouragés à améliorer leurs cadres budgétaires nationaux** dans les domaines des systèmes de comptabilité et de statistiques publiques, des prévisions macroéconomiques et budgétaires, des règles budgétaires chiffrées, des cadres budgétaires à moyen terme, de la transparence des finances publiques et de l'exhaustivité des cadres budgétaires.

3. ASSURER LE REDRESSEMENT RAPIDE DU SECTEUR FINANCIER AFIN DE TROUVER LE CHEMIN DE LA REPRISE

Graphique 14: Prêts des banques dans l'UE



Source: BCE

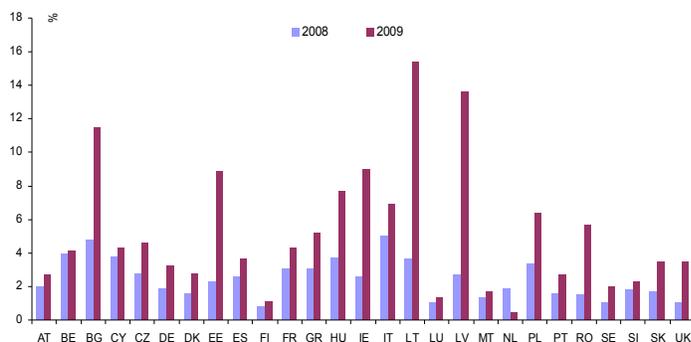
Il existe une corrélation forte entre une expansion saine du crédit et un développement économique soutenu. Depuis le début de la crise financière, la croissance du crédit, notamment aux entreprises, est modeste, les banques ayant resserré leurs critères de prêt et les demandes de financement des entreprises étant moindres du fait des mauvaises perspectives économiques. Depuis début 2010, on constate une remontée des prêts, qui coïncide avec une reprise timide (voir graphique 14). L'enquête de la BCE sur les prêts bancaires (Bank Lending Survey) d'octobre 2010 montre que les banques ont cessé de resserrer les conditions d'octroi du crédit aux entreprises, et qu'un assouplissement devrait également avoir lieu pour les ménages. Toutefois, les conditions de prêt ne sont pas compatibles avec une reprise économique forte, en particulier en ce qui concerne les prêts aux établissements non financiers (voir le tableau en annexe).

Le redressement des bilans des banques est indispensable pour améliorer l'efficacité des coûts, rétablir la compétitivité et revenir à des pratiques de prêt normales. Or, dans un contexte de reprise lente, de fortes expositions au secteur immobilier et de tensions sur le marché de la dette souveraine, les perspectives de rentabilité des banques sont incertaines. L'effet en retour négatif de l'économie réelle vers le secteur financier a été accentué dans certains États membres par le taux d'endettement élevé des ménages et du secteur des entreprises non financières. En conséquence, le niveau des prêts improductifs a considérablement augmenté, et pourrait encore s'accroître à court terme (graphique 15). Ces derniers temps, on a constaté une certaine amélioration de la situation générale du secteur bancaire, avec des bénéfices plus élevés et un renforcement des réserves de fonds propres, qui résulte toutefois, dans certains cas, d'injections de capitaux des pouvoirs publics.

En mettant rapidement fin à tout soutien public important aux banques, on évitera d'éventuelles distorsions de la concurrence dans le secteur financier. Dans plus de la moitié des États membres, l'aide gouvernementale a dépassé 5 % du PIB, notamment sous la forme d'injections de capitaux, d'interventions sur les liquidités, de rachat d'actifs et de garanties (voir graphique 16). Des stratégies de sortie ont été mises en place en vue de mettre fin au soutien aux banques tout en préservant une marge de manœuvre afin de pouvoir répondre à d'éventuels problèmes de stabilité macrofinancière. Les effets transfrontaliers des interventions publiques doivent être pris en considération compte tenu du degré élevé d'intégration financière dans l'UE dont témoigne la proportion d'actifs étrangers du secteur bancaire, laquelle dépasse 50 % du PIB dans de nombreux États membres (voir graphique 17).

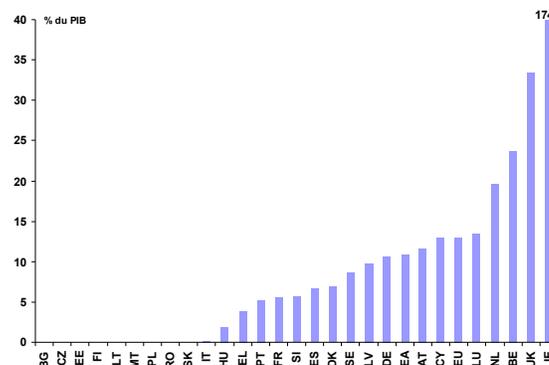
Graphique 15: Prêts improductifs dans l'UE

Pourcentage du total des prêts



Sources: BCE, FMI

Graphique 16: Interventions publiques dans le secteur bancaire de l'UE

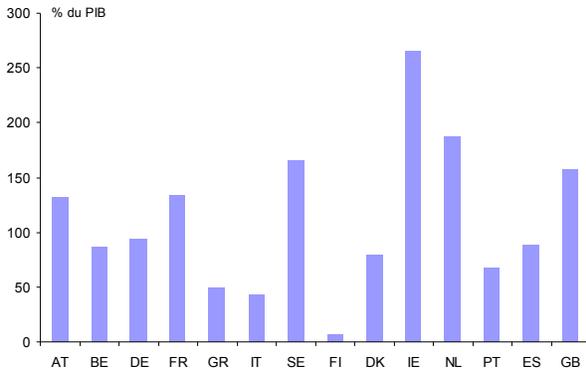


Source: services de la Commission (janvier 2010)

La confiance dans le secteur bancaire est une condition de la stabilité financière. L'un des moyens de maintenir la confiance en ce qui concerne la vitesse des stratégies de sortie est d'effectuer un test de résistance. L'objectif de ce test est de mesurer la capacité du secteur bancaire à résister à des événements peu probables mais ayant un fort impact. Il consiste à mesurer la sensibilité de la réserve de fonds propres à des situations économiques et financières défavorables. Le prochain test de résistance européen, basé sur des hypothèses rigoureuses, sera mené en 2011. Ses résultats seront disponibles en juin 2011. Une bonne coopération entre autorités nationales de surveillance et autorités de l'UE est déterminante dans ce contexte, ainsi qu'une communication claire et transparente des résultats et de leurs implications.

Graphique 17: Actifs bancaires étrangers

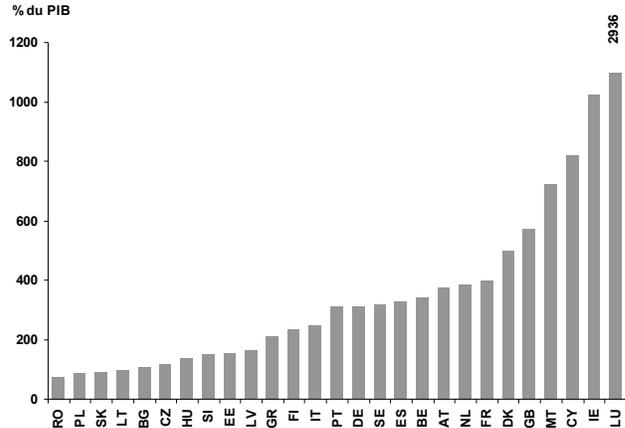
Pourcentage du PIB



Sources: BRI, Eurostat

Graphique 18: Actifs bancaires totaux

Pourcentage du PIB



Source: BCE

La crise a révélé une lacune du cadre réglementaire de l'UE pour le secteur bancaire et mis en exergue la nécessité de mesures européennes. L'interconnexion des banques et des établissements financiers des différents États membres, ainsi que de pays hors EU, rend nécessaire un suivi des évolutions dans le secteur financier à une échelle internationale. L'importance des actifs du secteur bancaire rapportés au PIB fait ressortir la vulnérabilité de certains États membres en cas de crise systémique, ainsi que l'inadéquation flagrante des moyens budgétaires pour répondre à des turbulences financières majeures (graphique 18). Le cadre réglementaire et de surveillance européen a donc été renforcé et devrait bientôt être achevé. En octobre 2010, la Commission a présenté les objectifs du cadre juridique pour la gestion des crises dans le secteur financier, qui fera l'objet d'une proposition au printemps 2011. L'objectif général est de permettre la défaillance d'une banque, quelle que soit sa taille, en assurant la continuité des services bancaires essentiels, en réduisant autant que possible l'impact de la défaillance sur le système financier et en évitant tout coût pour les contribuables. C'est un élément essentiel pour éviter l'aléa moral découlant de la perception selon laquelle certaines banques seraient «too big to fail» (trop importantes pour que leur disparition soit envisageable). Il s'agira par ailleurs, non seulement de mettre à disposition des autorités des outils communs et des compétences leur permettant de remédier à une crise bancaire, mais aussi d'assurer une coopération harmonieuse entre les États membres et les institutions européennes tant avant que pendant une crise éventuelle.

Un «mécanisme européen de stabilisation» permanent sera mis en place par les États membres de la zone euro pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. Il remplacera le mécanisme européen de stabilisation existant, qui est constitué du Fonds européen de stabilité financière et du mécanisme européen de stabilisation financière et qui restera en vigueur jusqu'en juin 2013.

Les règles de Bâle III imposent des exigences de fonds propres plus strictes aux banques, ce qui renforcera la stabilité macrofinancière. En septembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a annoncé des règles beaucoup plus strictes pour la définition des fonds propres. D'une manière générale, selon cette nouvelle définition, les fonds propres des banques seront moindres, ce qui accroît l'écart par rapport aux exigences réglementaires. Outre ces définitions plus strictes, les exigences de fonds propres seront progressivement relevées.

Priorités politiques

Afin de répondre aux défis décrits ci-dessus, des mesures doivent être prises en 2011-2012 notamment dans les domaines suivants. La coordination au niveau de l'UE est d'une importance cruciale à cet égard.

- La restructuration des banques, en particulier de celles qui ont reçu des aides publiques importantes, est essentielle pour rétablir leur viabilité à long terme et pour assurer le bon fonctionnement de l'offre de crédit. Une telle restructuration contribuera à garantir la stabilité financière et la fourniture de crédit à l'économie réelle. L'aide publique au secteur bancaire en général doit être progressivement abandonnée, en tenant compte de la nécessité de préserver la stabilité financière.
- **Des progrès doivent être faits en direction d'un mécanisme permanent de résolution des crises de la dette souveraine afin d'apporter l'équilibre et la stabilité nécessaire sur les marchés financiers.** Le nouveau mécanisme européen de stabilité, qui entrera en vigueur en 2013, stabilisera les marchés et complétera le nouveau cadre de gouvernance économique renforcée afin de parvenir à une surveillance économique efficace et rigoureuse prévoyant également l'examen de l'efficacité des mécanismes de secours en vigueur.
- **La mise en œuvre des réformes financières doit se poursuivre**, notamment le renforcement du cadre réglementaire et de surveillance, ainsi que les réponses aux défaillances du marché mises en lumière par la crise. Au niveau de l'UE, le cadre réglementaire doit encore être renforcé, tandis que le comité européen du risque systémique et les autorités européennes de surveillance, qui sont opérationnels à partir de début 2011, devraient améliorer la qualité de la surveillance.
- **Les banques devront progressivement accroître leurs fonds propres afin d'améliorer leur capacité de résistance aux chocs**, conformément au cadre Bâle III récemment convenu. En outre, une nouvelle série de tests de résistance européens, plus stricte et plus ambitieuse, sera menée en 2011 afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire.

4. DES REFORMES STRUCTURELLES POUR FAVORISER LA CROISSANCE ET CORRIGER LES DESEQUILIBRES MACROECONOMIQUES

Les réformes structurelles peuvent servir à atteindre deux objectifs: rétablir les moteurs principaux de la croissance, et prévenir ou corriger les déséquilibres afin de créer des conditions favorables à la croissance économique De telles réformes peuvent stimuler l'utilisation et la productivité de la main d'œuvre. Elles peuvent également contribuer à rétablir la

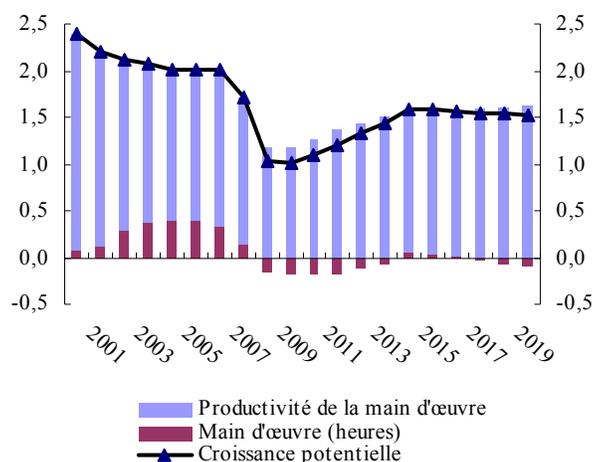
compétitivité et à limiter les déséquilibres extérieurs à court terme en réduisant les rigidités des prix et des salaires. Il est essentiel de faciliter la réallocation de la main d'œuvre et des capitaux entre les secteurs et les entreprises afin de favoriser la croissance et de réduire les déséquilibres externes. Si de nombreuses mesures structurelles sont susceptibles de favoriser à la fois la croissance et les ajustements macroéconomiques, certaines d'entre elles, telles que les politiques en faveur de l'éducation, ne sont amorties qu'à plus long terme et sont donc plutôt propres à renforcer les moteurs de la croissance à long terme. Pour autant, les mesures en ce sens ne doivent pas être remises à plus tard.

Accélérer les réformes pour renforcer la croissance et l'emploi

En l'absence de politiques résolues, la croissance potentielle risque de rester faible au cours de la décennie à venir². La croissance potentielle moyenne prévue dans l'UE-27 pour la période 2011-2020 en l'absence de changements de politiques est d'environ 1½ % (voir graphique 19). C'est beaucoup moins que les taux constatés dans l'UE au cours des deux dernières décennies, qui étaient eux-mêmes très inférieurs aux taux des États-Unis. La cause en est une nette sous-utilisation de la main d'œuvre suite à la crise, combinée, en fin de période, à une contraction de la main d'œuvre causée par le vieillissement de la population et à une croissance de la productivité relativement faible dans l'UE 27. La plupart des États membres ont fortement subi l'incidence de la crise, tant en ce qui concerne l'accumulation de capital que le taux d'utilisation de la main d'œuvre, et devraient enregistrer une baisse de leurs ressources en main d'œuvre à la fin de la décennie du fait du vieillissement de la population.

Graphique 19: Croissance potentielle de la production jusqu'en 2020 dans l'UE-27

Scénario macroéconomique basé sur la fonction de production



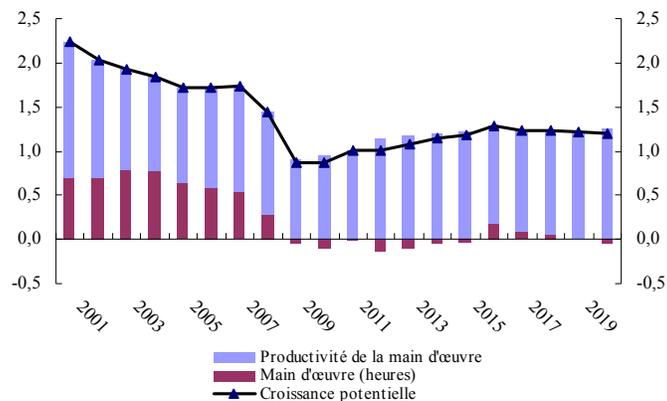
² La croissance potentielle est définie comme le niveau de croissance durable compatible avec les conditions de l'offre, corrigé des fluctuations conjoncturelles à court terme de la croissance réelle du PIB.

Source: ECFIN, prévisions de l'automne

De même que par le passé, les perspectives de croissance sont encore plus mauvaises dans la zone euro. Au cours de la période 2001-2010, la croissance potentielle moyenne a été de 1,6 % dans la zone euro, alors qu'elle était de 1,8 % dans l'UE-27 (voir graphique 20). L'évolution de la croissance de la production et de la productivité sera particulièrement peu flatteuse dans la zone euro au cours de la décennie à venir, avec des chiffres respectifs moyens de 1¼ %. Toutefois, le taux d'utilisation de la main d'œuvre prévu est très proche de celui attendu pour l'UE dans son ensemble.

Graphique 20: *Croissance potentielle de la production jusqu'en 2020 dans la zone euro*

Scénario macroéconomique basé sur la fonction de production



Source: ECFIN, prévisions de l'automne

Les crises financières et économiques passées ont montré que les réactions politiques ont un effet majeur. Ainsi, les récessions prononcées qu'ont connues la Suède et la Finlande en 1991 ont été d'assez courte durée et n'ont pas réduit la croissance potentielle de la production. C'est notamment le résultat d'une importante restructuration de leurs économies. A contrario, au Japon, la réaction politique trop timorée à la crise financière, associée à la montée de la pression concurrentielle de pays émergents, a contribué au ralentissement de la croissance potentielle à long terme pendant les années 1990.

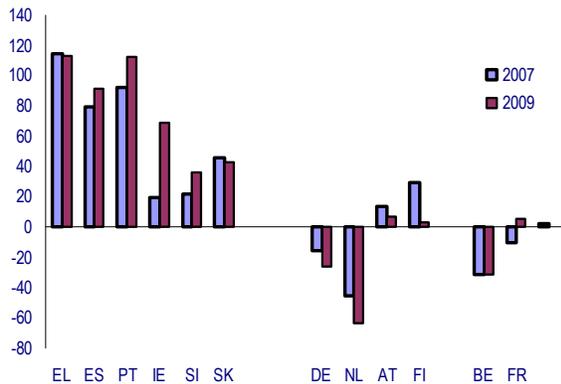
Des mesures urgentes doivent être prises, tant au niveau national qu'europpéen. Les politiques adoptées au niveau européen contribueront à augmenter la croissance, par exemple en renforçant le marché unique et en créant de meilleures conditions d'investissement. Dans tous les États membres, pour faire disparaître les principales entraves à la croissance à moyen terme, il faudrait mettre en œuvre de manière rapide les réformes structurelles (pour plus de détails, voir le rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Europe 2020 annexé à l'examen annuel de la croissance).

Corriger les déséquilibres macroéconomiques et rétablir les conditions-cadres de la croissance

Les déséquilibres extérieurs doivent être corrigés, surtout dans la zone euro, au moyen de vastes réformes structurelles visant à accélérer et à renforcer l'ajustement. La correction des déséquilibres est cruciale pour l'UE, et plus encore pour la zone euro où la politique monétaire est commune. Les déséquilibres dans certains États membres de la zone euro peuvent également nuire à la crédibilité de la monnaie unique. Des mesures de politique économique seront nécessaires dans de nombreux domaines, notamment ceux de la main d'œuvre et des marchés des produits et des services. Les mesures adoptées devront être différentes selon les États membres et tenir compte des vulnérabilités et des besoins spécifiques de chaque pays tout en évitant les retombées négatives sur les autres pays de l'UE. D'une manière générale, les politiques structurelles doivent viser à rendre les économies plus flexibles afin de répondre aux besoins d'ajustement de l'UE.

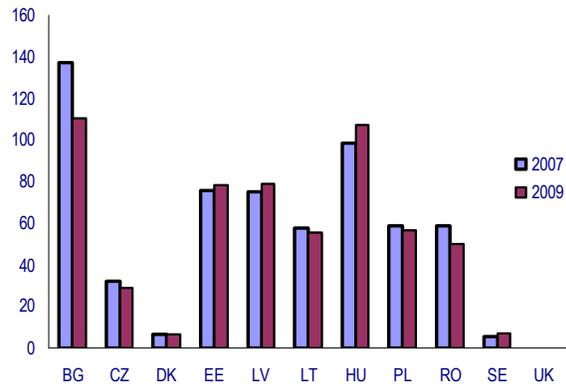
Graphique 21: Passifs financiers extérieurs nets: États membres de la zone euro

% du PIB



Graphique 22: Passifs financiers extérieurs nets: États membres hors zone euro

% du PIB (échelle différente de celle du graphique 23)



Note: pas de données disponibles pour Chypre, le Royaume-Uni, Malte et le Luxembourg

Pour les États membres présentant une balance courante très déficitaire, une compétitivité faible et une capacité d'ajustement réduite, des ajustements importants des prix et des coûts seront nécessaires pour rétablir la compétitivité intérieure et extérieure. La situation en matière d'actifs extérieurs nets, qui mesure le niveau de dette extérieure (graphiques 21 et 22) est un outil important d'évaluation de la viabilité des déficits des balances courantes. En dépit de la réduction des déficits de la balance courante à la suite de la crise, les États membres présentant un déficit important ont continué à voir leur dette croître à l'égard du reste du monde. Les mécanismes de marché pourraient entraîner un tel ajustement, qui se traduirait alors par une forte contraction de la demande intérieure et une forte augmentation du chômage, mais l'ajustement serait moins douloureux et plus rapide s'il était obtenu à l'aide de politiques salariales appropriées. Celles-ci consisteraient notamment à modifier les règles d'indexation des salaires, à envoyer des signaux adéquats en matière d'évolutions des salaires du secteur public et à assurer la mise en place de mécanismes de formation des salaires plus efficaces. Une réforme des marchés des produits sera également nécessaire pour remédier aux rigidités nominales et pour réduire le coût final des marchandises par une réduction de la rente intégrée (autrement dit, une baisse de la différence entre coût et prix de vente). La pleine mise en œuvre de la directive services, qui

renforcera la concurrence dans les domaines qui en relèvent, est un élément politique particulièrement important. Les mesures visant à renforcer la compétitivité autrement que par les prix sont également déterminantes à cet égard.

Les rigidités nominales devront être combattues par la mise en œuvre de mesures structurelles favorisant la réallocation de la main d'œuvre entre les entreprises et entre les secteurs. Pour placer l'économie sur une trajectoire plus durable, il faudra mettre fin à tous les excès du passé, et non se limiter à l'amélioration de la compétitivité des prix du secteur des exportations et à la réduction des prix relatifs des biens et services non exportables. Le rééquilibrage des prix sera associé à une réaffectation des ressources en capitaux et en main d'œuvre du secteur des biens et services non exportables à celui des biens et services exportables, directement exposé à la concurrence étrangère. En ce qui concerne la main d'œuvre, cette réaffectation comprendra une adaptation de la législation sur la protection de l'emploi et de meilleures incitations financières pour passer du chômage à l'emploi. Elle sera favorisée par un ajustement relatif des salaires entre le secteur des biens et services exportables et celui des biens et services non exportables. Des politiques actives en matière de marché de l'emploi apporteront un appui à ces réformes: renforcement des agences de placement de main d'œuvre, fourniture de formations et ciblage plus précis des politiques actives du marché de l'emploi à destination des groupes les plus vulnérables. L'amélioration de l'environnement des entreprises, qui suppose une plus grande concurrence dans le secteur des services réglementés et une réduction supplémentaire des charges administratives, pourra favoriser la mobilité des capitaux en direction des secteurs les plus productifs.

Dans les États membres présentant une balance courante très excédentaire, il faudra déterminer les causes de la faiblesse persistante de la demande intérieure. Les données récentes sont encourageantes et indiquent qu'un ajustement est en cours, la demande intérieure gagnant du terrain et le processus de redressement des bilans des entreprises étant en cours d'achèvement. Toutefois, lorsque cette demande intérieure reste quelque peu atone du fait d'une défaillance politique ou des marchés, des mesures appropriées devraient être mises en place, par exemple une plus grande libéralisation du secteur des services et une amélioration des conditions d'investissement.

Des mesures doivent être mises en place pour prévenir l'apparition de nouveaux déséquilibres. Les causes de la croissance excessive du crédit et des bulles des prix des actifs doivent être analysées. L'un des principaux défis, pour les décideurs politiques, sera donc de concevoir et de mettre en œuvre des réformes structurelles limitant les risques d'excès dans les domaines du crédit et des prix des actifs, mais aussi d'élaborer des instruments spécifiques pour limiter la demande si nécessaire. Des mesures réglementaires réduisant la procyclicité de l'offre de crédit semblent particulièrement pertinentes dans ce contexte, et une analyse plus approfondie est nécessaire. Sans préjudice du marché intérieur, il pourrait notamment en découler que les exigences de fonds propres réglementaires des banques tiennent compte des surévaluations régionales des prix des actifs. Il faudrait examiner les caractéristiques structurelles des marchés immobiliers qui augmentent le risque de formation de bulles, notamment les incitations fiscales à l'endettement hypothécaire. En outre, une amélioration de la flexibilité et des capacités d'ajustement des économies par les marchés de produits rendra celles-ci plus résilientes et facilitera les ajustements nécessaires en cas de chocs importants.

Priorités politiques

Afin de répondre aux défis décrits ci-dessus, des mesures doivent être prises en 2011-2012 notamment dans les domaines suivants:

- **Les moteurs de la croissance à l'échelle de l'UE doivent être actionnés.** Des accords doivent être trouvés sur les propositions législatives clés dans le contexte de l'Acte pour le marché unique (pour plus de détails, voir le rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Europe 2020).
- **Dans les États membres présentant une balance courante très déficitaire ou un niveau d'endettement élevé, il est important d'adopter des mesures réformant les systèmes de formation des salaires et les marchés de services afin d'améliorer la réactivité des prix et des salaires.** Des améliorations de l'environnement des entreprises, par une concurrence accrue (par exemple via la directive services) et par des réductions des charges administratives, seront également utiles dans ce contexte.
- **Des mesures favorisant la réallocation des ressources entre entreprises et entre secteurs sont indispensables.** Elles comprennent une législation sur la protection de l'emploi qui n'entrave pas la réallocation des ressources entre secteurs, de meilleures incitations financières pour le retour à l'emploi et des politiques actives du marché du travail qui ciblent mieux les plus vulnérables. Il sera également important d'éliminer les entraves à l'entrée et à la sortie (conditions de démarrage) et à l'investissement (par exemple harmonisation de l'assiette de l'impôt des sociétés) afin de favoriser la réallocation sectorielle en direction d'activités à plus grande valeur ajoutée et à croissance plus rapide.
- **Les États membres présentant une balance courante très excédentaire devront déterminer les causes de la faiblesse de la demande intérieure et y remédier,** par exemple une plus grande libéralisation du secteur des services et une amélioration des conditions d'investissement.
- **Tous les États membres devraient faire prioritairement porter leurs efforts sur les réformes structurelles supprimant les principales entraves à la croissance à moyen terme.** Dans les programmes nationaux de réforme présentés par les États membres, les mesures prévues ne paraissent pas assez ambitieuses et risquent donc de ne pas avoir d'incidence sensible sur la croissance et l'emploi à moyen terme. Les États membres, dans leurs programmes de réforme finaux, devront présenter des plans de réforme beaucoup plus précis qui soient plus ambitieux et qui prévoient l'adoption rapide des mesures essentielles.

Annexe: Tableau 1. Indicateurs nationaux de croissance et d'emploi, de situation budgétaire, de situation sur les marchés financiers et de déséquilibres macroéconomiques

	Croissance et emplois						Finances publiques				Déséquilibres macroéconomiques					Marchés financiers			
	PIB par habitant	Croissance du PIB	Taux d'emploi	Croissance de l'emploi	Taux de chômage	Productivité de la main d'œuvre	Position budgétaire	Dette publique brute	Viabilité budgétaire (S2)	Charge fiscale totale	Balance courante en part du PIB	Actifs étrangers nets	TCE réel (déf. coûts unitaires de main-d'œuvre)	Endettement du secteur privé en part du PIB	IPCH	Écart du taux d'intérêt à long terme par rapport à l'Allemagne	Ratio de capital	Prêts improductifs	Rentabilité financière
	Par rapport à UE-27 = 100	Évolution annuelle (%)	Classe d'âge 20-64	Évolution annuelle (%)		Par rapport à UE-27 = 100	Prêts nets, en % du PIB	% du PIB	Valeur élevée = moindre viabilité	Impôts totaux, en % du PIB	Moyenne sur les 3 années passées du solde des transactions courantes, en % du PIB	% du PIB	% de différence par rapport au taux moyen à long terme. Valeur élevée = compétitivité moindre	Niveaux	Évolution annuelle (%)				
	09	11-12	09	11-12	09	08	09	09	09	09	09	09	09	09	09	2010-T3	09	09	09
BE	128	1,9	67,1	0,5	7,9	125,1	-6,1	96,2	6,5	45,7	2,3	35	7,8	223	0,0	0,7	17,3	4,1	-2,4
DE	129	2,1	74,8	0,5	7,5	104,7	-3,0	73,4	4,5	41,1	6,5	30	-5,8	154	0,3	0,0	14,3	3,2	-1,8
IE	148	1,4	66,7	-0,1	11,9	132,1	-14,4	65,5	14,8	29,6	-4,7	.	20,2	387	-1,9	3,2	12,8	9	-36,1
EL	78	-0,9	65,8	0,6	9,5	98,0	-15,5	126,8	20,3	33,0	-15,4	-110	12,8	139	1,5	8,4	11,7	5,2	2,1
ES	82	1,2	63,7	-1,3	18,0	111,0	-11,1	53,2	15,3	32,3	-8,4	-90	12,4	289	-0,3	1,8	12,2	3,6	8,8
FR	121	1,7	69,6	0,9	9,5	120,6	-7,6	78,1	7,1	43,8	-2,6	-2	5,1	224	0,1	0,4	12,2	4,3	0
IT	97	1,3	61,7	0,2	7,8	109,8	-5,2	116,0	2,6	43,4	-2,7	.	14,6	176	0,8	1,5	11,7	6,9	4
CY	80	1,9	75,7	0,5	5,3	88,9	-6,0	58,0	12,5	34,2	-12,7	.	10,3	.	0,2	2,2	12,1	4,3	10
LU	281	3,0	70,4	1,8	5,1	169,9	-0,7	14,5	12,7	38,0	6,9	.	12,7	.	0,0	0,3	18,1	1,3	8
MT	57	2,1	58,8	1,3	7,0	88,1	-3,8	68,6	6,4	36,1	-6,0	.	11,5	.	2,0	1,6	24,2	1,7	17,6
NL	138	1,6	78,8	0,3	3,7	111,0	-5,4	60,8	8,5	39,0	5,5	63	8,7	251	1,0	0,2	15	0,4	-0,2
AT	138	1,9	74,7	0,7	4,8	111,6	-3,5	67,5	4,6	44,4	3,4	-4	-1,9	156	0,4	0,5	12,7	2,7	2,8
PT	61	-0,1	71,2	-0,5	9,6	74,1	-9,4	76,1	8,9	33,9	-11,0	-106	8,7	332	-1,0	3,2	10,5	2,7	5,4
SI	66	2,3	71,9	0,2	5,9	81,8	-5,8	35,4	12,2	38,0	-4,2	-35	9,2	178	1,0	1,3	11,7	2,3	1,1
SK	30	3,4	66,4	0,6	12,0	78,7	-7,9	35,4	8,5	28,9	-5,0	-43	54,2	140	1,0	1,3	12,7	3,5	5,6
FI	140	2,6	73,5	0,5	8,2	107,2	-2,7	43,8	4,3	43,2	3,0	-1	8,7	213	1,7	0,3	14,6	1,1	7,1
BG	13	3,2	68,8	0,9	6,8	38,6	-4,7	14,7	2,8	30,2	-16,4	.	50,0	.	3,2	3,6	17	11,5	8
CZ	38	2,7	70,9	0,2	6,7	71,8	-5,8	35,3	9,8	34,5	-1,5	.	41,5	.	0,7	1,2	14	-	17,1
DK	160	1,8	77,8	0,3	6,0	100,4	-2,8	41,4	-1,4	49,2	2,5	4	18,9	278	1,1	0,1	16,1	2,8	-3,8
EE	32	4,0	69,9	2,4	13,8	64,5	-1,8	7,2	1,2	36,0	4,5	-80	48,0	244	0,2	2,9	12,6	8,9	-48,5
LV	26	3,7	67,1	0,5	17,1	50,0	-10,2	36,7	9,0	27,0	-8,9	.	51,8	184	4,4	7,6	13,7	13,6	-52,4
LT	27	3,0	67,2	1,6	13,7	55,5	-9,2	29,5	10,4	30,0	-8,5	-66	29,4	132	5,1	2,7	12,9	15,4	-70,1
HU	30	3,0	60,5	0,5	10,0	70,2	-4,4	78,4	-1,3	39,6	-4,8	-120	13,0	209	4,8	4,7	14,4	7,7	22,5
PL	33	4,0	64,9	1,3	8,2	65,4	-7,2	50,9	5,6	31,9	-3,9	-64	-7,0	110	4,3	3,2	13,5	6,4	7
RO	14	2,6	63,5	0,4	6,9	47,2	-8,6	23,9	9,7	28,2	-9,8	-51	56,0	211	6,7	4,7	15,8	5,7	5,9
SE	162	2,8	78,3	0,8	8,3	111,2	-1,0	41,9	0,5	46,9	8,2	-7	-12,2	277	2,1	0,1	12,7	2	5,4
UK	143	2,4	73,9	0,4	7,6	110,3	-11,3	68,2	13,5	36,7	-1,8	.	-12,3	243	2,3	0,4	14,9	3,5	0,4
EA (17)	110	1,6	69,0	0,4	9,5	109	-6,3	79,2	6,8	40,5	-0,6	-19	6,1	205	0,3	1,0	13,2	4	0,4
UE (27)	100	1,9	69,1	0,5	8,9	100	-6,8	74	7,5	39,8	-1,1	-4	4,8	208	1,0	1,2	13,6	3,9	0,6